INFORMATIONS RELATIVES
AU PILIER 3 DE BALE II
EXERCICE 2011

GESTION DES RISQUES **3**
Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques 3
Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque 3
Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques 3
Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue 3

CHAMP D'APPLICATION **4**

COMPOSITION DES FONDS PROPRES **5**

ADEQUATION DU CAPITAL **7**

RISQUE DE CONCENTRATION **8**
Expositions par catégorie 8
Expositions par pays de résidence de la contrepartie 8
Expositions du portefeuille clientèle de détail 8
Expositions par secteur d'activité 9

APPROCHE STANDARD **9**

SYSTEME DE NOTATION **10**
Autorisation 10
Description et contrôle du système de notation 10
Expositions par catégorie 13
Expositions par note de débiteur et par catégorie (approche notations internes avancée hors expositions en défaut) 13

RISQUE DE CONTREPARTIE SALLE DES MARCHES **14**

TECHNIQUES DE REDUCTION DU RISQUE CREDIT **15**
Compensation 15
Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement 15
Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles 15
Les principales catégories de fournisseurs de protection 15

TITRISATION **16**
Objectifs poursuivis 16
Procédures de suivi et de contrôle des activités de marché 16
Politique de couverture du risque de crédit 16
Approches et méthodes prudentielles 16
Principes et méthodes comptables 16
Expositions par type de titrisation 17

RISQUE OPERATIONNEL **17**
Description de la méthode AMA 17
Périmètre d'homologation en méthode AMA 18
Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels 18
Utilisation des techniques d'assurance 18

ACTIONS **19**

RISQUE DE TAUX DU PORTEFEUILLE BANCAIRE **19**

GESTION DES RISQUES

Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

Ces informations sont indiquées dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Ces informations sont indiquées dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Ces informations sont indiquées dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue

La couverture des risques et leur réduction font l'objet de politiques appropriées à chaque nature de risque. La mesure des risques amène à la fixation de limites, lesquelles font l'objet d'une déclinaison opérationnelle en tant que de besoin et d'un suivi régulier. Les résultats de cette surveillance sont portés à la connaissance des organes exécutifs et délibérants du Crédit Mutuel Arkéa et servent à entretenir le niveau d'efficacité voulu des dispositifs de maîtrise des risques. Les règles et procédures relatives à ces politiques de couverture et de réduction des risques et leur application sont placés sous contrôle permanent et contrôle périodique, ce qui contribue aussi à leur efficacité continue.

Chaque risque est suivi distinctement et fait l'objet de mesures de couverture et/ou de réduction ad hoc pour respecter les limites internes fixées. Une synthèse en est présentée ci-après pour les principaux risques auxquels est exposé le Crédit Mutuel Arkéa :

- **risques de liquidité et de taux** : la gestion de ces risques procède de la gestion globale du bilan bancaire du Groupe. La politique de couverture se base sur la sensibilité des résultats du Groupe, de ses fonds propres et des équilibres bilantiels pour orienter la politique financière et/ou la politique commerciale (cf. usage d'instruments de marché pour couverture, mobilisation de créances et/ou mise en place d'options sur produits d'épargne ou crédits, par exemple).

- **risque de crédit** :
    - <u>crédit à la clientèle</u> : deux outils de maîtrise du risque sont utilisés. En premier lieu, la prise de garanties à l'octroi de crédit est définie en fonction de l'objet du financement, de la durée du crédit, du type de contrepartie et de sa notation interne. En second lieu, la prise d'assurances par les emprunteurs sécurise également le remboursement des crédits.

- opérations sur les marchés financiers : le Crédit Mutuel Arkéa a engagé une réduction volontariste de ses positions pour compte propre. La surveillance régulière du portefeuille conduit à couvrir les positions jugées sensibles par des achats de dérivés « single name ». Par ailleurs, le risque de contrepartie sur instruments dérivés de gré à gré est significativement atténué par l'utilisation de contrats de collatéralisation. Les appels de fonds ont une fréquence corrélée à l'importance des transactions et mensuelle au maximum. La franchise applicable est souvent nulle.

- **risque de marché** : l'essentiel des opérations de marché procède du portefeuille bancaire. Le portefeuille de négociation est principalement composé de dérivés classés dans ce portefeuille du fait de leur règle de comptabilisation à la juste valeur par le résultat alors même que leur vocation économique est de participer à la gestion de bilan du portefeuille bancaire. Dans ce contexte, l'exposition au risque de marché attaché aux éléments entrés dans le portefeuille de négociation avec l'intention réelle de négociation est faible.

- **risque opérationnel** : la politique retenue s'appuie sur une double cartographie des risques et des processus du Groupe. A chaque risque correspond un dispositif de maîtrise pouvant comprendre plusieurs éléments complémentaires tels que procédures, formations, automatisation, contrôles de premier niveau et assurances. L'efficacité de ces dispositifs est ensuite vérifiée par le contrôle permanent de second niveau et par le contrôle périodique. La politique d'assurances s'appuie sur une centralisation et une globalisation des besoins de couverture pour toutes les entités du Groupe, de manière à prémunir toutes les entités, y compris les plus petites, contre un risque d'impasse sur une couverture pour des raisons de coût ou de méconnaissance de certains risques.

CHAMP D'APPLICATION

Le périmètre et les méthodes de consolidation comptable sont indiqués dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011».

Spécificités du périmètre prudentiel

Les entités qui sont incluses dans le périmètre de consolidation comptable, le sont aussi dans le périmètre de consolidation prudentielle. Seule la méthode de consolidation diffère pour les entités ne figurant pas dans le prolongement de l'activité bancaire ou financière, à savoir les entités relevant du secteur des assurances et les entités à caractère non financier (entités autres que celles citées à l'art 1 f du règlement CRBF 2000-03). Pour ces entités, la méthode de consolidation est celle de la mise en équivalence, quel que soit le pourcentage détenu (art.7 c du règlement CRBF 2000-03). Les sociétés concernées sont les suivantes :

- Suravenir
- Suravenir Assurances
- Infolis
- Novelia

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990. Ils sont composés de fonds propres de base et de fonds propres complémentaires, desquels sont opérées un certain nombre de déductions.

Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe après application de filtres prudentiels. Ces ajustements concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes,
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels,
- la déduction des plus values latentes sur les instruments de capitaux propres nettes de l'impôt déjà déduit comptablement (devise par devise),
- les plus ou moins values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie,
- les plus ou moins values latentes relatives aux autres instruments financiers, comprenant notamment les instruments de dettes,
- la déduction des différences positives des mises en équivalence sur titres d'assurances détenus par le Crédit Mutuel Arkéa.

Les titres hybrides sont admis en fonds propres de base avec plafond, après accord du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et ce, lorsqu'ils respectent les critères d'éligibilité définis dans le règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 25 août 2010.

Il s'agit en particulier des titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce.

Les instruments hybrides « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (ou « step-up ») et les instruments datés sont limités à 15 % des fonds propres de base.

L'ensemble de ces instruments hybrides – « innovants et non-innovants » – est limité à 35% des fonds propres de base. De plus, une clause de grand père prévoit de conserver à 100% sur 30 ans, les instruments hybrides déjà émis qui ne respecteraient pas les nouveaux critères d'éligibilité introduits en août 2010, dès lors qu'ils ne dépassent pas une certaine limite des fonds propres de base.

Le détail des titres super-subordonnés du Crédit Mutuel Arkéa est le suivant

En milliers d'euros							31/12/11	31/12/10
Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission	date d'échéance	Dates de call	Rémunération	Innovant	Montant	
CFCM ARKEA (*)	05/07/2004	250 000	Indéterminée	A partir du 05/07/2014	CMS10 +0,10%	non	245 625	245 625

(*)devenue Crédit Mutuel Arkea

Les fonds propres complémentaires sont composés :

- des fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions du règlement CRBF 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée ou titres subordonnés remboursables),
- de 45% des plus values latentes nettes (reprises devise par devise avant impôt) sur les instruments de capitaux propres,
- de la différence positive entre les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Les déductions suivantes s'imputent à 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires. Il s'agit en particulier :

- des participations représentant plus de 10% du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres,
- des pertes attendues sur les expositions en actions ainsi que celles sur les encours de crédit traités selon l'approche de notations internes non couvertes par des provisions et ajustements de valeurs.

En milliers d'euros	**31/12/11**	**31/12/10**
FONDS PROPRES DE BASE (Tier 1), nets de déductions	**3 224 498**	**2 866 980**
dont FP Core Tier 1	***2 978 873***	***2 621 355***
Capital	1 556 616	1 287 950
Réserves éligibles	2 538 580	2 402 841
Titres hybrides retenus sur accord de l' Autorité de contrôle prudentiel	245 625	245 625
Déductions des fonds propres de base, dont notamment les immobilisations incorporelles	-1 040 143	-994 556
Déductions des fonds propres de base (50%)	-76 180	-74 880
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2), nets de déductions	**573 195**	**875 925**
Dont déductions des fonds propres complémentaires (50%)	-76 180	-74 880
DONT DEDUCTIONS DES FONDS PROPRES DE BASE ET COMPLEMENTAIRES	**-1 192 503**	**-1 144 316**
FONDS PROPRES SURCOMPLEMENTAIRES	**1 800**	**1 312**
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE, nets de déductions	**3 799 493**	**3 744 218**
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	1 959 931	1 724 050
Exigences de fonds propres au titre du risque de marché	9 688	12 201
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	130 557	126 381
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES avant prise en compte des exigences additionnelles	**2 100 176**	**1 862 631**
Exigences additionnelles au titre des niveaux planchers (mesures transitoires)	**404 028**	**380 115**
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES avec prise en compte des exigences additionnelles	**2 504 204**	**2 242 746**
RATIOS DE SOLVABILITE		
Avant exigences additionnelles		
Ratio Core Tier 1	**11,3%**	**11,3%**
Ratio Tier 1	12,3%	12,3%
Ratio global	14,5%	16,1%
Avec exigences additionnelles		
Ratio Core Tier 1	**9,5%**	**9,4%**
Ratio Tier 1	10,3%	10,2%
Ratio global	12,1%	13,4%

La réglementation impose un niveau plancher d'exigence de fonds propres. Ce niveau plancher est de 80% de l'exigence de fonds propres Bâle I depuis 2009. L'écart entre cette exigence minimale et l'exigence Bâle II constitue l'exigence additionnelle au titre des niveaux planchers.

Les exigences de fonds propres (y compris les exigences additionnelles au titre du plancher Bâle II) sont couvertes à hauteur de 151% pour une norme requise de 100%. Cette couverture est assurée de manière prépondérante par des fonds propres durs (Core Tier 1), lesquels représentent 78% du total des fonds propres du Crédit Mutuel Arkéa.

ADEQUATION DU CAPITAL

Le capital réglementaire déclaré auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel donne les résultats suivants. Il constitue le pilier 1 de la réglementation Bâle II.

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	**1 959 931**	**1 724 050**
Approche standard	**1 115 081**	**974 478**
Administrations centrales et banques centrales		0
Etablissements	49 100	45 786
Entreprises	866 496	727 799
Clientèle de détail	182 877	183 310
Actions	555	1 044
Positions de titrisation	0	0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	16 054	16 538
Approche notations internes	**844 850**	**749 572**
Etablissements	54 208	45 610
Clientèle de détail		
Petites et moyennes entités	86 903	89 526
Revolving	2 589	2 958
Prêts immobiliers garantis	76 159	74 658
Autres expositions sur la clientèle de détail	57 770	58 146
Actions		
Capital investissement *(pondération 190%)*	30 352	21 096
Actions cotées *(pondération 290%)*	22 347	19 813
Autres actions *(pondération 370%)*	447 920	386 385
Positions de titrisation	7 959	5 407
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	58 642	45 973
EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHE (approche standard)	**9 688**	**12 201**
Risque de taux	9 688	12 201
EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL (approche avancée essentiellement)	**130 557**	**126 381**
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	**2 100 176**	**1 862 631**

En complément, le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la banque et l'Autorité de contrôle prudentiel sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Le Crédit Mutuel Arkéa participe aux travaux menés par le groupe Crédit Mutuel pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance du risque de crédit. Courant 2008, le groupe Crédit Mutuel a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assesment Process (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scenarios de stress sont élaborés. Le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque » traite aussi des impacts en exigence en fonds propres dans le paragraphe « Simulation de crise ».

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital de la banque. Cette dernière sera fonction du profil de risque du Groupe et de son degré d'aversion au risque.

RISQUE DE CONCENTRATION

La notion d'exposition brute renseignée dans les tableaux ci-après est définie réglementairement comme la valeur comptable pour les éléments d'actifs et le montant nominal pour le hors-bilan.

Expositions par catégorie

En milliers d'euros		31/12/11	31/12/10
	Expositions moyennes 2011	**Expositions brutes**	**Expositions brutes**
Administrations centrales et banques centrales	8 691 930	10 872 293	6 511 566
Etablissements	7 772 500	8 179 098	7 365 902
Entreprises	13 645 071	15 305 768	11 984 373
Clientèle de détail	31 671 796	32 480 893	30 862 700
Actions	2 709 325	2 863 780	2 554 871
Titrisation	279 603	243 033	316 174
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	857 540	933 695	781 385
TOTAL	**65 627 765**	**70 878 560**	**60 376 970**

La répartition des expositions au 31.12.2011 montre que 73% des encours concernent les segments considérés structurellement comme moins risqués :

- la clientèle de détail pour 46%,
- les établissements (banques et collectivités publiques) pour 12%,
- les administrations centrales et des banques centrales (souverains) pour 15%.

Expositions par pays de résidence de la contrepartie

En milliers d'euros	31/12/11				31/12/10			
Catégorie d'exposition	**France**	**Pays membres de l'EEE***	**Reste du Monde**	**Total**	**France**	**Pays membres de l'EEE***	**Reste du Monde**	**Total**
Administrations centrales et banques centrales	16,1%	0,1%	0,0%	**16,3%**	11,3%	0,2%	0,0%	**11,5%**
Etablissements	10,2%	1,7%	0,3%	**12,2%**	10,6%	1,9%	0,5%	**13,0%**
Entreprises	22,6%	0,2%	0,0%	**22,9%**	20,9%	0,2%	0,0%	**21,1%**
Clientèle de détail	48,6%	0,0%	0,0%	**48,6%**	54,4%	0,0%	0,0%	**54,4%**
TOTAL	**97,5%**	**2,1%**	**0,4%**	**100,0%**	**97,2%**	**2,3%**	**0,6%**	**100,0%**

* Pays membres selon bâle II

Le Crédit Mutuel Arkéa exerce l'essentiel de ses activités en France. La ventilation géographique des expositions brutes en est le reflet avec plus de 97% des engagements auprès de contreparties françaises.

Expositions du portefeuille clientèle de détail

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
	Répartition des expositions brutes	
Prêts immobiliers garantis	42,2%	40,3%
Petites et moyennes entités	20,9%	20,8%
Autres expositions	36,9%	39,0%
Total	**100,0%**	**100,0%**

Expositions par secteur d'activité

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
Secteur d'activité	**Répartition des expositions brutes**	
Particuliers	43,55%	46,01%
Administrations publiques	21,67%	19,37%
Banques	6,84%	7,82%
Entrepreneurs individuels	4,36%	4,60%
Distribution	3,60%	3,39%
Agriculteurs	3,42%	3,56%
Immobilier	3,38%	3,01%
Autres act. financières	2,39%	2,67%
Batiment & matériaux de construction	1,98%	1,62%
Agro-alimentaire & boissons	1,70%	1,60%
Holdings, Conglomérats	1,56%	1,29%
Biens & services industriels	0,94%	0,92%
Voyages & loisirs	0,82%	0,74%
Transport industriel	0,82%	0,80%
Associations	0,58%	0,59%
Services aux collectivités	0,55%	0,34%
Autres secteurs d'activité	1,84%	1,67%
Total	**100,0%**	**100,0%**

APPROCHE STANDARD

Le Groupe a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour relier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Pour les expositions sur les entreprises, le Groupe n'utilise pas les notations des organismes externes d'évaluation de crédit, mais pondère les expositions à 100% (150% si la provision est inférieure à 20% de l'exposition en défaut).

En milliers d'euros	31/12/11		31/12/10	
	Pondérations			
EXPOSITIONS BRUTES	**0%**	**20%**	**0%**	**20%**
Administrations centrales et banques centrales	10 872 293		6 511 566	
Administrations locales et régionales		3 610 546		3 363 674
VALEURS EXPOSEES AU RISQUE	**0%**	**20%**	**0%**	**20%**
Administrations centrales et banques centrales	10 697 497		6 447 804	
Administrations locales et régionales		2 976 938		2 569 737

Les expositions sur les administrations centrales et les banques centrales (souverains) sont exclusivement pondérées à 0%.

SYSTEME DE NOTATION

Autorisation

Le groupe Crédit Mutuel a reçu l'autorisation d'utiliser, à partir du 30.06.2008, son système de notation interne du risque de crédit en méthode avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille de clientèle de détail. Au 31.12.2011, 90% des expositions retail sont traitées en méthode notation interne avancée.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel a reçu l'autorisation d'utiliser son système de notation interne sur le portefeuille banque à compter du 31.12.2008.

Le périmètre d'utilisation du système de notation interne autorisé par l'Autorité de contrôle prudentiel est défini précisément dans le paragraphe suivant. Au total, ce périmètre couvre 56% de l'exposition au risque de crédit du Crédit Mutuel Arkéa.

Description et contrôle du système de notation

Un système unique de cotation pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe Crédit Mutuel et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale pour l'ensemble des portefeuilles. Le Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de ladite Confédération des ressources humaines dédiées à l'élaboration et à la maintenance des modèles statistiques. Par ailleurs, il est directement impliqué dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

Les contreparties du groupe Crédit Mutuel éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :
    - Particuliers ;
    - Personnes morales – banque de détail;
    - SCI ;
    - Entrepreneurs individuels professionnels;
    - Agriculteurs,
    - Organismes à but non lucratif.

- des grilles de cotation élaborées par des experts pour les banques et les covered bonds.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créances en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, les performances et les analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe Crédit Mutuel. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi des pertes en cas de défaut (LGD) et des coefficients de conversion des engagements hors-bilan (CCF) sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue d'une part en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et d'autre part en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le système de notations internes entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

Le plan de contrôle permanent du groupe Crédit Mutuel relatif à Bâle II comporte deux niveaux :

- à l'échelle nationale (Confédération Nationale du Crédit Mutuel), le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part.
- à l'échelle régionale (Crédit Mutuel Arkéa), le contrôle permanent vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notations internes et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle II ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionale et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notation interne

Le Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre le dispositif Bâle II national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques…). Conformément à la règlementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle II dans les différentes entités du Groupe intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma suivant relatif à l'utilisation de la notation :

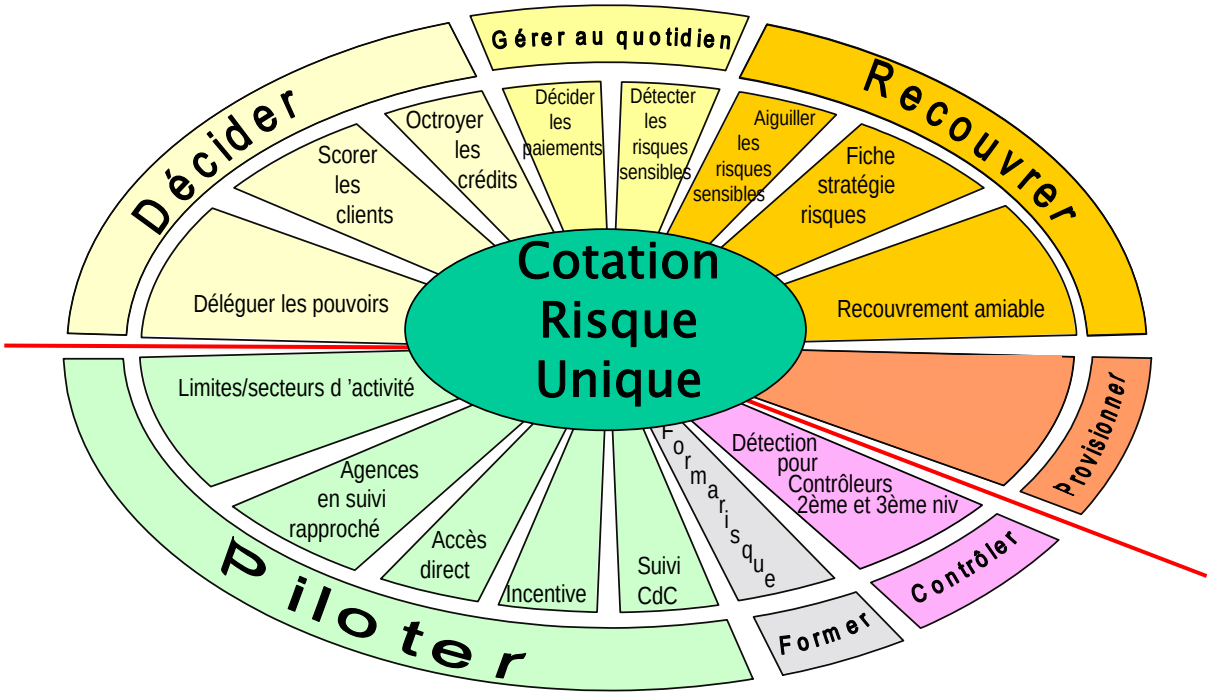

Au niveau du groupe Crédit Mutuel, la cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la gouvernance nationale du système de notation interne;
- la diffusion des procédures nationales par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours des réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/Groupes ou inter Groupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques, structurant l'organisation du groupe Crédit Mutuel (même logique des outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;
- les outils de reporting nationaux, qui vérifient l'homogénéité des pratiques dans les groupes régionaux ;
- Les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences règlementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.

Expositions par catégorie

En milliers d'euros	31/12/11		31/12/10	
	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur
Approche notations internes fondation				
Etablissements	4 428 159	258	3 711 487	0
Approche notations internes avancée				
Clientèle de détail				
Revolving	252 292	12 108	268 555	11 953
Immobilier garanti	13 290 486	68 129	12 168 156	57 753
Autres	14 251 533	307 803	13 802 892	300 300
TOTAL	**32 222 469**	**388 298**	**29 951 090**	**370 006**

Expositions par note de débiteur et par catégorie (approche notations internes avancée hors expositions en défaut)

Ces chiffres correspondent à la réglementation Bâle II sans prise en compte du seuil de 80% Bâle I.

Clientèle de détail – particuliers

En milliers d'euros au 31/12/11

	Echelon de qualité de crédit	Exposition brute	Valeur exposée au risque	Exposition pondérée en montant	Exposition pondérée en %	Pertes attendues
Immobilier garanti	E1	1 220 076	1 184 576	17 551	1,48%	60
	E2	5 856 572	5 712 087	97 593	1,71%	348
	E3	2 282 171	2 240 434	93 368	4,17%	441
	E4	1 543 451	1 524 719	123 389	8,09%	758
	E5	579 868	574 584	78 630	13,68%	609
	E6	346 018	325 079	81 750	25,15%	921
	E7	146 557	145 381	50 745	34,90%	755
	E8	243 263	242 280	107 157	44,23%	2 008
	E9	135 550	134 958	81 491	60,38%	3 490
	TOTAL	**12 353 527**	**12 084 097**	**731 673**	**6,05%**	**9 389**
Revolving	E1	13 382	2 791	24	0,87%	0
	E2	115 472	36 707	331	0,90%	5
	E3	102 743	42 672	886	2,08%	15
	E4	108 405	55 652	2 539	4,56%	53
	E5	53 751	33 899	3 281	9,68%	84
	E6	38 537	25 853	4 590	17,75%	148
	E7	14 994	11 775	3 329	28,27%	134
	E8	22 497	18 381	7 179	39,06%	348
	E9	10 855	10 145	6 498	64,05%	567
	TOTAL	**480 636**	**237 876**	**28 657**	**12,05%**	**1 355**
Autres crédits	E1	833 113	770 476	19 087	2,48%	66
	E2	3 064 283	2 925 472	67 621	2,31%	236
	E3	1 613 700	1 533 726	89 846	5,86%	427
	E4	1 204 813	1 146 855	132 359	11,54%	887
	E5	558 774	532 769	103 121	19,36%	1 087
	E6	502 952	418 283	121 190	28,97%	3 229
	E7	145 813	140 691	38 108	27,09%	1 277
	E8	211 316	207 878	65 292	31,41%	3 325
	E9	111 811	109 565	48 739	44,48%	4 825
	TOTAL	**8 246 574**	**7 785 714**	**685 363**	**8,80%**	**15 360**

Clientèle de détail – Autres

En milliers d'euros au 31/12/11

	Echelon de qualité de crédit	Exposition brute	Valeur exposée au risque	Exposition pondérée en montant	Exposition pondérée en %	Pertes attendues
Immobilier garanti	E1	380 239	373 707	14 922	3,99%	69
	E2	241 870	239 285	19 592	8,19%	119
	E3	117 968	116 532	15 995	13,73%	122
	E4	78 293	77 663	13 677	17,61%	120
	E5	54 580	54 098	12 872	23,79%	136
	E6	83 412	82 289	27 269	33,14%	373
	E7	34 007	33 707	14 356	42,59%	254
	E8	35 939	35 724	18 732	52,44%	449
	E9	33 911	33 736	20 875	61,88%	927
	TOTAL	**1 060 219**	**1 046 742**	**158 290**	**15,12%**	**2 570**
Autres crédits	E1	1 699 885	1 603 221	123 967	7,73%	650
	E2	1 391 301	1 333 416	150 719	11,30%	1 054
	E3	849 241	808 889	138 703	17,15%	1 528
	E4	648 113	613 259	125 158	20,41%	2 024
	E5	585 453	545 924	125 495	22,99%	2 965
	E6	452 347	424 932	103 170	24,28%	3 647
	E7	323 512	304 942	84 237	27,62%	4 602
	E8	210 165	203 287	66 889	32,90%	4 909
	E9	173 354	168 639	68 638	40,70%	7 907
	TOTAL	**6 333 372**	**6 006 509**	**986 975**	**16,43%**	**29 286**

RISQUE DE CONTREPARTIE SALLE DES MARCHES

Ces informations sont indiquées dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

TECHNIQUES DE REDUCTION DU RISQUE CREDIT

Compensation

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le Crédit Mutuel Arkéa exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant du portefeuille « clientèle de détail » et traités en méthode notation interne avancée (IRBA), les garanties sont prises en compte dans le calcul et dans la segmentation des pertes en cas de défaut (LGD) calculées de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles « établissements » et « entreprises », les sûretés personnelles sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation. Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie. L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie.

Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupe, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement ou GPA.

TITRISATION

Objectifs poursuivis

Le Crédit Mutuel Arkéa intervient exclusivement en tant qu'investisseur. Les opérations ne portent que sur des tranches senior qui bénéficient toujours d'une notation externe et sont intégralement comptabilisées dans le portefeuille bancaire.
L'exposition de Crédit Mutuel Arkéa aux titrisations est en réduction progressive. Le portefeuille relatif à ces investissements fait en effet l'objet d'une gestion extinctive, aucun investissement n'ayant eu lieu depuis 2008.

Procédures de suivi et de contrôle des activités de marché

Le suivi et le contrôle des risques de marché sur ces investissements sont réalisés dans le cadre des dispositifs de maîtrise des risques propres aux activités de marché. Ils font notamment l'objet d'un suivi en terme de risque de marché et de risque de contreparties.

Politique de couverture du risque de crédit

Le portefeuille relatif à ces investissements n'a pas fait l'objet de couverture du risque de crédit, par le biais d'achat de protection tels que des Credit Default Swaps. La mise en place de ce type de contrat pourrait toutefois être autorisée en cas de besoin, dans le respect des procédures de suivi et de contrôle des activités de marché.

Approches et méthodes prudentielles

Les opérations de titrisation sont exclusivement traitées en approche fondée sur les évaluations externes.

Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés, comme les autres titres de dettes, conformément à l'application de la norme IAS 39. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011».

Expositions par type de titrisation

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
titrisation classique	214 210	260 740
titrisation synthétique	28 822	55 434
TOTAL	**243 033**	**316 174**
Echelon de qualité de crédit		
E1	72 089	166 745
E2	84 028	107 481
E3	29 205	20 234
E4	13 353	14 930
E5	16 800	0
E6	0	0
E7	10 038	0
E8	3 944	0
E9	0	0
E10	13 575	6 778
E11	0	0
Positions pondérées à 1250%	0	6
TOTAL	**243 033**	**316 174**
Exigences de fonds propres	**7 959**	**5 407**

RISQUE OPERATIONNEL

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont décrits dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

Description de la méthode AMA

Une fonction dédiée et indépendante, pilotée au niveau national, est chargée de la mise en œuvre de la méthode avancée (AMA) pour l'évaluation des exigences en fonds propres au titre des risques opérationnels pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Le Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Ce dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque. Ces travaux sont menés en étroite relation avec les directions fonctionnelles et opérationnelles, en cohérence avec les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Ces cartographies constituent un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité. Elles conduisent à des modélisations à dire d'experts puis aux estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté par le Crédit Mutuel Arkéa conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1000€ au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi. A des fins d'exhaustivité de la collecte, le dispositif national encadre également les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externes permettant d'enrichir et diversifier l'alimentation du système de mesure et d'analyse du risque opérationnel. L'utilisation de cette base et les modalités de prise en compte de ces données font l'objet d'une procédure nationale.

Le système de reporting et de pilotage général du Crédit Mutuel Arkéa intègre les exigences du CRBF 97-02. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

L'application par le Crédit Mutuel Arkéa des procédures définies au niveau national en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de l'homologation globale du groupe Crédit Mutuel, est autorisé à utiliser l'approche de mesure avancée pour le calcul de l'exigence en fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, sur son périmètre consolidé avec prise d'effet au 1er janvier 2010.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les programmes d'assurances ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA) identifiés selon deux types : les PCA métier qui concernent un métier bancaire appartenant à l'une des lignes de métiers de Bâle et les PCA transversaux qui concernent les activités dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PCA logistique, RH, informatique).

Le Crédit Mutuel Arkéa a doté chacune de ses activités essentielles ou importantes d'un plan de continuité d'activité qui s'articule autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale.

Le Crédit Mutuel Arkéa a bâti ce dispositif global pour l'ensemble de ses entités, en conformité avec les travaux menés par l'équipe nationale.

Utilisation des techniques d'assurance

Un groupe de travail national sur les assurances, auquel le Crédit Mutuel Arkéa a contribué, a permis d'élaborer un dispositif destiné à réduire l'exigence en fonds propres au titre de la prise en compte des assurances. L'autorisation de l'utilisation de ce dispositif reste à obtenir auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel.

ACTIONS

En milliers d'euros	31/12/11	31/12/10
	Valeur exposée au risque	
Actions	**1 810 787**	**1 538 250**
En approche notations internes		
Capital investissement (190%)	199 686	138 793
Expositions sur actions cotées (290%)	96 323	85 400
Autres expositions sur actions (370%)	1 510 154	1 305 354
En approche standard		
Actions en approche standard pondérées à 150%	4 624	8 704
Participations déduites des fonds propres	**-428 715**	**-431 028**
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les fonds propres de base	**0**	**1 451**

RISQUE DE TAUX DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Ces informations sont indiquées dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».